

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES – MAIRIE DE CHÂTEAUVIEUX

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE de CHÂTEAUVIEUX

N° 08 – 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le mercredi 19 mars à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVIEUX se sont réunis en Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, convoqués le vendredi 14 mars conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 11

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, CORNAND Christine, SERRES Gilles, *Adjoint*, MASSE Julien, PACALET Nadine, VASSEUR Evclyne, TEMPIER Nathalie, GONCALVES Régine, *Conseillers Municipaux*.

Étaient absents et excusés : BEZEAULT Marie-Laure qui a donné pouvoir à TEXIER Michel.
BOYER Christian qui a donné pouvoir à PACALET Nadine.

Quorum : 6

Michel TEXIER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Convention de mise à disposition de l'Église.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la chorale *Les Chœurs du Château de TALLARD* était à la recherche d'un local disponible le mardi soir, de 19h00 à 21h00, pour ses répétitions, du fait de l'indisponibilité de la salle des fêtes de TALLARD (en rénovation du mois d'août 2025 à la fin 2025).

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition l'Église Communale, convention en annexe de la présente délibération, en contrepartie d'un loyer de 200 € pour la période et de l'organisation d'un concert.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **Accepte** la convention de mise à disposition (annexée à la présente) ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention ;

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



Jean-Baptiste AILLAUD



Le secrétaire de séance,

Michel TEXIER

